Le Centre d'Etudes Olympiques

Programme de bourses de recherche

Directives pour l'établissement des rapports destinées aux boursiers du Centre d'Etudes Olympiques du CIO

Dernière mise à jour: juin 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION 2
2. PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE POUR DOCTORANTS ET JEUNES ACADEMIQUES 3
3. PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE OLYMPIQUE AVANCEE 5
4. COMMENT SOUMETTRE LES RAPPORTS DE RECHERCHE 7

1. Introduction

L'objectif de ce document est de guider les boursiers dans la préparation de leurs rapports de recherche intermédiaires et finaux.

La présentation et le format de ces rapports sont spécifiés dans les modèles d'accord ci-dessous et constituent donc une obligation contractuelle :

a. Programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques:
   - Contrat destiné aux doctorants
   - Contrat destiné aux jeunes académiques

b. Programme de bourses de recherche olympique avancée:
   - Contrat lié au programme de bourses de recherche avancée

Le contenu des rapports de recherche est examiné avec soin par le Centre d'Etudes Olympiques (CEO) qui les valide.

Le rapport de recherche final peut être utilisé par le Centre d'Etudes Olympiques (CEO) pour publication.

2. Programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques

a. Calendrier pour la préparation des rapports:

Cycle de bourses	**Date de remise du rapport intermédiaire**	**Date de remise du rapport final**
Janvier – Décembre de chaque année	15 juin	31 décembre

b. Rapport intermédiaire de recherche :

Le rapport intermédiaire (document Word de 2 000 mots au maximum) comprendra une description de l'état d'avancement du projet, incluant :

- une explication des éventuels grands changements opérés depuis l'envoi de la candidature au CEO;
- le calendrier de travail mis à jour, une description du travail déjà accompli, en cours et restant à réaliser jusqu'à l'achèvement du projet de recherche;
- les éventuelles difficultés rencontrées par le boursier dans le cadre de son projet de recherche ;
- un aperçu général des dépenses réalisées à ce jour.

Il n'est pas nécessaire de présenter les résultats préliminaires dans le rapport intermédiaire.

c. Rapport final de recherche :

Le rapport de recherche final devra comprendre une page de couverture standard ainsi qu'une table des matières, être présenté sur papier A4, rédigé avec la police de caractères Arial de corps 12, en interligne simple, et les pages devront être numérotées de façon consécutive.

Il sera composé de deux (2) documents, dont le contenu sera le suivant :

> Premier document :

- un résumé analytique (250-300 mots maximum) et une liste de mots clés;
- un rapport de 10-15 pages (4 000 – 6 000 mots) comprenant:
- la signification universitaire du projet de recherche;
- la méthodologie appliquée;
- les sources d'information clés consultées (5 pages maximum);
- les résultats et conclusions du projet de recherche (5-10 pages).
- les annexes comportant toute information complémentaire intéressante pour le projet de recherche.

Si le rapport du boursier comprend des citations tirées d'entretiens, le consentement écrit des participants cités doit être fourni dans un document séparé.

> Deuxième document :

- une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO, qui doit être envoyé au CEO dans un document séparé.

Les boursiers doivent conserver pendant un an, à compter de la date de fin du projet, des reçus complets et précis des dépenses et en fournir des copies au CEO sur demande.

d. Engagement pris par les boursiers :

Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses pour doctorants et jeunes académiques. Ils partageront en outre avec le CEO toutes ces publications ou productions.

3. Programme de bourses de recherche olympique avancée

a. Calendrier pour la préparation des rapports :

Cycle du programme	**Date de soumission du 1er rapport intermédiaire**	**Date de soumission du second rapport intermédiaire**	**Date de soumission du rapport final**
De septembre (une année sur deux) à septembre, sur trois ans	15 avril (2ème année)	15 novembre (2ème année)	15 juin (3ème année)

b. Rapport intermédiaire de recherche :

Le rapport intermédiaire (document Word de 2 000 mots au maximum) comprendra une description de l'état d'avancement du projet, incluant :

- une explication des éventuels grands changements opérés depuis l'envoi de la candidature au CEO;
- le calendrier de travail mis à jour, une description du travail déjà accompli, en cours et restant à réaliser jusqu'à l'achèvement du projet de recherche;
- les éventuelles difficultés rencontrées par le boursier dans le cadre de son projet de recherche ;
- un aperçu général des dépenses réalisées à ce jour.

Il n'est pas nécessaire de présenter les résultats préliminaires dans le rapport intermédiaire.

c. Rapport final de recherche:

Le projet de recherche final devra comprendre une page de couverture standard ainsi qu'une table des matières, être présenté sur papier A4, rédigé avec la police de caractères Arial de corps 12, en interligne simple, et les pages devront être numérotées de façon consécutive. Il sera composé de trois (3) documents, dont le contenu sera le suivant :

> Premier document (environ 50-60 pages):

- un résumé analytique (200 mots maximum) et une liste de mots clés;
- un résumé comprenant une brève description du sujet de recherche et de ses objectifs et mettant en évidence les principaux résultats, les conclusions et, le cas échéant, les recommandations (environ 1 200 – 2 000 mots);
- un rapport comprenant le sujet du projet de recherche et ses objectifs, la méthodologie appliquée, une présentation détaillée des résultats et conclusions et, le cas échéant, les recommandations du projet de recherche (6 000 – 8 000 mots);
- les annexes comportant toute information complémentaire intéressante pour le projet de recherche.

Si le rapport du/des boursier(s) comprend des citations tirées d'entretiens, le consentement écrit des participants cités doit être fourni dans un document séparé.

> Deuxième document :

- une présentation PowerPoint ou un infographique résumant les résultats clés du projet de recherche, la méthodologie appliquée et les résultats du projet de recherche.

> Troisième document :

- une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO, qui doit être envoyé au CEO dans un document séparé. Les boursiers doivent conserver pendant un an, à compter de la date de fin du projet, des reçus complets et précis des dépenses et en fournir des copies au CEO sur demande.

d. Engagement pris par les boursiers :

- Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire.
- Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. Ils partageront en outre avec le CEO toutes ces publications ou productions.

4. Comment soumettre les rapports de recherche

Les rapports intermédiaires et les rapports de recherche finaux, ainsi que les comptabilité financières, doivent être envoyés uniquement en version électronique, en français ou en anglais, à l'adresse suivante : Studies.centre_grants@olympic.org.